

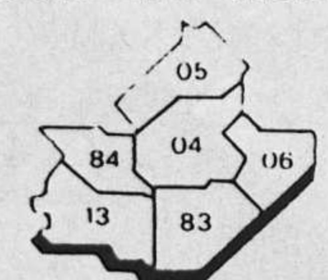
DLP 17-6-86069964

Avertissements agricoles



ISSN 0759 [illegible]

PROVENCE ALPES COTE D AZUR



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B P 95 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88 21 83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

21 Mai 1986 - N°10

Imprimerie de la Station Provence Côte d'Azur Corse — Directeur Gérant P. Duffaud — CPPAP N° 478 AD

ARBORICULTURE

TOUTES ESPECES

CHUTE DE GRELE -

Sur les arbres sensibles au cuivre (pommiers, poiriers, pêchers notamment), traiter avec un des produits conseillés contre les *Tavelures* dans les 20 heures qui suivent la chute.

Sur pruniers, on pourra intervenir avec une bouillie bordelaise à 1 % ou autre produit cuprique à raison de 250 g de cuivre métal/hl.

ACARIENS -

Attention à l'éclosion des premiers oeufs d'été, surveiller la population.

PUCERONS et OIDIUM - MAINTENIR LA PROTECTION.

PLUIE -

Il est rappelé que 20 mm de pluie forte ou 25 mm de pluie fine suppriment totalement l'efficacité d'un traitement.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - ATTENTION AUX CONTAMINATIONS SECONDAIRES.

Surveiller la sortie éventuelle de taches pour éviter des contaminations secondaires (repiquages).

Maintenir la protection en cas de risques de pluie.

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - DEBUTER LA PROTECTION LARVICIDE.

Si on utilise un insecticide classique on interviendra :
- dès maintenant dans les régions les plus précoces de basse et moyenne altitude.
- à partir de la fin du mois de 200 à 400 mètres d'altitude.
- au-dessus, attendre un avis ultérieur.

Si on utilise le diflubenzuron, renouveler la protection recommandée 14 jours après, puis tous les 21 jours. On interviendra dès maintenant aux altitudes de 200 à 400 mètres.

PSYLLES - CONTROLER LA PRESENCE DES LARVES.

Intervenir si plus de 10 % des pousses sont habitées. Préférer l'amitraze (MAITAC, TUDY) : 60 g M.A./hl actif également sur les *acariens*. Délai d'emploi avant récolte : 30 jours. A renouveler 10 jours après en cas de forte attaque.

MINEUSE CERCLEE SUR POMMIERS - L'ECLOSION DES OEUFS A COMMENCÉ.

Dès l'apparition des premières larves soit dès maintenant dans les régions les plus précoces, on utilisera un larvicide : fluvalinate (KLARTAN) à 14,4 g M.A./hl ou méthomyl (LANNATE) 60 g M.A./hl efficaces également sur le *Carpocapse*.

Ou le fenpropathrin (DANITOL) 10 g M.A./hl efficace sur les *acariens*.

Pour l'exportation voir note ci-jointe.

PUCERON LANIGERE - Sur pommiers : utilisez le préférence le vamidothion (KILVAL, SEPAPHID).

P. 55

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 70 F
à Régis de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - RENOUVELER LA PROTECTION,

des vergers encore jeunes c'est-à-dire en formation, les chenilles printanières attaquant l'extrémité des pousses.

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

ROUILLE DE L'ASPERGE -

La maladie a fait son apparition. Intervenir dès à présent avec une spécialité à base de mancozèbe, manèbe. Alterner les traitements tous les 12 jours avec un fongicide à base de triforine (DENARIN, SAPROL).

CRIOCERE DE L'ASPERGE -

Surveiller la pullulation de ces petits insectes rouge vif. Intervenir si nécessaire avec : lindane (20 g M.A./hl), parathion (30 g M.A./hl), phosalone (60 g M.A./hl), roténone (10 g M.A./hl), carbaryl (75 g M.A./hl).

MOUCHE DE L'ASPERGE - (rappel)

Renouveler la pulvérisation conseillée dans notre bulletin N°9.

MOUCHE DU CHOU SUR NAVETS -

Le vol se prolonge. Renouveler le traitement conseillé dans notre bulletin N°9.
Ne pas traiter les navets récoltés avant le 5 Juin.

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol se prolonge. Renouveler le traitement conseillé dans notre bulletin N°9.
Ne pas traiter les carottes récoltées avant le 15 Juin.

VERS GRIS SUR TOUTES CULTURES -

Surveiller d'éventuelles attaques.

OIDIUM DU FRAISIER -

Des attaques importantes sont signalées. Suivant l'intensité des dégâts intervenir dès à présent si la récolte doit se prolonger, où dès la fin de la récolte si les plantes sont conservées l'an prochain.

Utiliser un fongicide qui ne tache pas les fruits et respecter les délais avant récolte : fénarimol (RUBIGAN - 2 jours), triadiméfon (BAYLETON - 3 jours), IMAZALIL (FUNGAFLOR - 2 jours).

MILDIOU DU POIVRON -

Pour lutter préventivement contre le *Mildiou* (flétrissement de la plante) on mélangera à l'eau de chaque irrigation (surtout si celle-ci vient d'un canal collectif) un produit commercial à base de nabame apportant 600 g de M.A. pour 1000 m2 de culture (NABASAN, ALGACID, DITHANE A 40).

On peut également attendre le premier flétrissement, on arrosera alors le collet de chaque plante avec une solution à base de captafol contenant 300 g de spécialité commerciale (DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN)/hl d'eau à raison d'environ un verre de bouillie par plante. Arracher les plantes atteintes .

SOUS ABRI

PUCERONS SUR TOMATES -

Intervenir rapidement en cas de pullulation. Respecter les délais avant récolte (PIRIMOR - 7 jours).

CULTURES FLORALES

ROUILLE TRANSVERSE DU GLAIEUL -

Cette maladie existe dans le Vaucluse. Elle provoque l'apparition de pustules orangées situées transversalement à la feuille de glaïeul. Protéger les plantes à partir du développement de la première feuille et avant toute apparition de la maladie. Pour cela effectuer une pulvérisation foliaire fine en évitant le ruissellement du produit. Les produits utilisables sont :

matière active	dose g M.A./hl	spécialité	dose pc/ha
propiconazole	12,5	TILT 125	1 litre/ha
fenpropimorphe	75	CORBEL	1 litre/ha
triadiméfon	12,5	BAYLETON 25	0,5 kg/ha
triadiméfon + captafol		BAYLETON EPI	2 kg/ha

Renouveler la protection tous les 10-12 jours. Certaines variétés pouvant présenter des risques de phytotoxicité avec le TILT, il est prudent d'effectuer un essai préalable.

REMARQUE - Dans certains cas il est nécessaire également d'effectuer une protection contre les *acariens jaunes*.

2 - Stratégie de Lutte à adopter en 1986 :

Parmi les exploitations devant exporter vers l'Amérique du Nord, plusieurs cas peuvent être envisagés selon l'importance des attaques de Mineuse cerclée observée durant la campagne précédente (1985) :

21 - Pas de Mineuse cerclée décelée en 1985 :

Protection insecticide classique à l'aide de LANNATE, DANITOL, KLARTAN, ULTRACIDE ; DECIS seulement sur fruits exportés vers le Canada

22 - Parcelles contaminées par la Mineuse en 1985 :

221 Attaques importantes

Pas d'exportation envisageable vers l'Amérique du Nord en 1986

- Assainir le verger pour les années à venir ... DIMILIN

222 Attaques très faibles (quelques "mines")

- Protection soignée contre la Mineuse LANNATE, DANITOL, KLARTAN, ULTRACIDE ; DECIS seulement sur fruits exportés vers le Canada

- Si pas d'exportation prévue avant 1987.

  Assainir le verger ... DIMILIN

REMARQUES

- Les parcelles contaminées par la Mineuse cerclée constituent un risque pour le voisinage. Il est donc important que celles qui sont situées à proximité immédiate de vergers dont la production est destinée à l'Amérique du Nord fassent l'objet de la même protection.

- Il importe également que les consignes classiques d'application des produits soient scrupuleusement respectées : renouvellement d'un traitement si la période de risque se prolonge, après une pluie...etc...

- L'assainissement à l'aide de DIMILIN suppose un programme bâti sur plusieurs campagne et une "rotation" des parcelles.

CONCLUSION

Ces indications ne constituent qu'un canevas ; elles devraient permettre de limiter les risques de refoulements mais ne garantissent pas le succès de l'exportation.

Le producteur devra bien entendu se conformer aux règles du cahier des charges établi à cet effet. Il lui sera également indispensable de se fier aux Avertissements Agricoles pour la mise en oeuvre de la Lutte.

P56

DIRECTION DE LA QUALITE
Service de la Protection des Végétaux

NOTE DESTINEE AUX PRODUCTEURS, DE FRUITS A PEPINS EN VUE D'EXPORTATIONS VERS L'AMERIQUE DU NORD

Le marché américain (USA, CANADA) n'est accessible qu'à des produits de qualité, exempts de Mineuse cerclée mais également de tout autre organisme nuisible et de résidus de pesticides. Les difficultés rencontrées au cours des dernières campagnes montrent en effet que ce débouché n'est pas définitivement acquis pour les exportateurs français.

La présente note a pour objet d'aider les producteurs à choisir, dès maintenant, une stratégie pour se conformer aux exigences américaines. Elle devrait leur permettre d'exploiter au mieux les informations qui leurs seront ensuite fournies par le canal des Avertissements Agricoles.

I - Les Insecticides utilisables en vergers :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose S.C./hl	Epoque d'application	Persistance d'action	Sensibilité au lessivage	Délai d'emploi avant récolte en jours	Remarques
diflubenzuron	DIMILIN	40 g	Avant le dépôt des oeufs	3 à 4 semaines	40 à 50 mm	15	Ne pas l'utiliser en vergers dont la production est destinée à l'exportation vers les Pays d'Amérique du Nord : Absence de résidus exigée Efficace sur Carpocapse
deltaméthrine	DECIS	0,03 l	A l'éclosion des oeufs	3 semaines	-	Sans délai	Absence de résidus exigée lorsqu'on exporte vers les USA. Efficace sur Carpocapse et Capua.
méthomyl	LANNATE 20 L	0,375 l	A l'éclosion des oeufs	2 semaines	25 mm	7	Efficace sur Carpocapse et Capua
méthidathion	ULTRACIDE 20 Bouillie ULTRACIDE 20 Liquide	200 g 0,2 l	A l'éclosion des oeufs	2 semaines	25 mm	15	Efficace sur Carpocapse et Capua
fenpropathrin	DANITOL	0,1 l	A l'éclosion des oeufs	2 semaines	40 mm	21	Efficace sur Carpocapse et Capua Action freinatrice sur Acariens (dose ACARICIDE 0,2 l/hl)
fluvalinate	KLARTAN	0,06 l	3 à 4 J. après dimilin.	3 semaines	-	7	Efficace sur Carpocapse et Capua Action freinatrice sur Acariens